



Fiche d'inscription

2^e enduro extérieur de l'amicale des pêcheurs

de l'étang bleu de Moisson

Du 20 au 22 Septembre 2019

Capitaine

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Equipier

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Les pêcheurs

-Déclarent avoir pris connaissance du règlement de la rencontre et des conditions de participation.

-Doivent retourner l'intégralité du dossier obligatoirement accompagné du règlement de l'inscription à l'enduro soit 60€ par pêcheurs (120€ par équipes).

Chèque à l'ordre de **L'amicale des pêcheurs de l'étang bleu de Moisson.**

Cette fiche d'inscription est à retourner obligatoirement avant le 28/07/2019 à l'adresse suivante :

Amicale des Pêcheurs de l'Etang Bleu de Moisson

A l'attention de François VALENTE

3 bis rue des vignes à Monsieur

78840 FRENEUSE

Renseignements préalable possible au : 06.64.09.14.95

Date et signature du capitaine avec la mention « lu et approuvé »

Date et signature de l'équipier avec la mention « lu et approuvé »

Déroulement de l'épreuve

Vendredi 20 Septembre 2019

- 10h00 : Accueil des participants par le portail à l'angle de la route de moisson/
chemin du clos
- 11h00 : Tirage au sort des postes (tirage double)
- 12h00 : Début de la compétition

Dimanche 22 Septembre 2019

- 12h00 : Fin d'enduro
- 13h00 : Rdv au point d'accueil et classement

Tirage au sort :

Tirage au sort direct

Un organisateur tirera le nom de la première équipe qui piochera 2 postes. Un des postes sera alors choisi par l'équipe et le deuxième sera remis en jeu. Avant de repartir l'équipe tirera au sort le nom de la prochaine équipe et ainsi de suite jusqu'à la distribution de tous les postes

Inscriptions :

Seuls les dossiers envoyés complets seront pris en compte. Un mail de confirmation sera alors envoyé afin de confirmer l'inscription. En fonction du nombre de dossiers une liste d'attente pourra être mise en place en cas de désistement d'une équipe inscrite. La date de clôture des inscriptions est le 28/07/2019. **Au-delà de cette date toute équipe inscrite souhaitant annuler sa participation ne pourra prétendre au remboursement de son inscription sauf cas de force majeure.**

Règlement de la compétition

1. L'inscription à cette rencontre implique le respect total du présent règlement. Courtoisie et respect sont de rigueur.
2. Cette manifestation est strictement réservée aux pêcheurs extérieurs à l'association.
3. **Les inscriptions seront uniquement réglées par chèque au plus tard le 28/07/2019.** Passé ce délai, aucun remboursement (sauf cas de force majeure justifié) ne pourra être réclamé.
4. L'association décline toute responsabilité sur la dégradation, la perte ou le vol de vos biens durant cette rencontre.
5. Tout participant qui troublerait la tranquillité des autres pêcheurs, des promeneurs ou des autres usagers du site sera immédiatement exclu de cette rencontre sans remboursement et devra quitter les lieux sans délai.
6. Cette rencontre se déroulera par équipe de deux pêcheurs, 2 cannes en action de pêche par pêcheur soit 4 cannes sur le poste. Les lignes devront être tendues uniquement à l'intérieur du poste définie dans le plan des postes (cf. fig 1).
7. Toute équipe devra avoir à tout moment un pêcheur en permanence sur le poste.
8. Un hameçon simple par ligne, bateaux, bateaux amorçeurs téléguidés, drones, et canons pneumatiques sont strictement interdits.
Seuls le cobra, et l'amorçage à l'aide d'une canne à spoder sont autorisés.
Tête de ligne tresse interdite.
Esches animales interdites.
Les graines devront obligatoirement être cuites et pourront être soumis au contrôle des organisateurs.
9. L'organisation se réserve le droit de soumettre les lignes a contrôle.
10. Interdiction de se faire aider par une personne étrangère à l'équipe à l'exception de la mise à l'épuisette d'un poisson qui pourra être fait par un commissaire ou un autre participant de la rencontre en cas d'absence de l'équipier.
11. Interdiction de descendre dans l'eau, sauf pour mettre un poisson à l'épuisette ou lors de la remise à l'eau.
12. Tapis de réception obligatoire pour toutes les équipes (type bassine ou d'une épaisseur de 4cm minimum).
13. Toutes les captures lors de cette rencontre seront remises à l'eau.
14. En journée, prévenez immédiatement les commissaires qui procéderont à la pesée. En cas d'indisponibilité immédiate, les prises seront déposées en sac de conservation le temps de

l'arrivée des commissaires. De 22h à 08h les prises devront être placées en sac de conservation adapté à la morphologie du poisson. Les amours blancs devront être pesés et retourné à l'eau dans les plus brefs délais.

14. Tout poisson ferré avant le signal de la fin d'épreuve sera comptabilisé à condition d'être mis au sec dans les 15 min qui suivent ce signal.

15. Les biwys et parapluies de pêche seront obligatoirement de couleurs sombre noir, vert ou marron et devront être installés dans ou à proximité immédiate du poste de pêche.

16. Les véhicules seront acceptés sur les postes uniquement lors de la compétition tout en veillant à laissé le chemin libre d'accès.

17. Les feux au sol sont strictement interdits.

18. Interdiction formelle de faire du bruit sur les berges. Chiens tenus en laisse.

19. Les postes devront être maintenus propres tout au long de la rencontre y compris lors de votre départ. Des sacs poubelles vous seront remis lors du tirage au sort. Chaque pêcheur s'engage à repartir avec ces déchets afin de ne pas saturer les poubelles présentes sur le site à destination des promeneurs

20. L'utilisation des détecteurs est obligatoire pour la pêche de nuit. Evitez de les faire retentir abusivement.

22. Les commissaires et organisateurs feront le tour des postes le samedi matin et le dimanche matin à partir de 8h.

Votre inscription implique la parfaite connaissance du présent règlement.

Plan des postes enduro 2019

Figure 1(limites des postes)

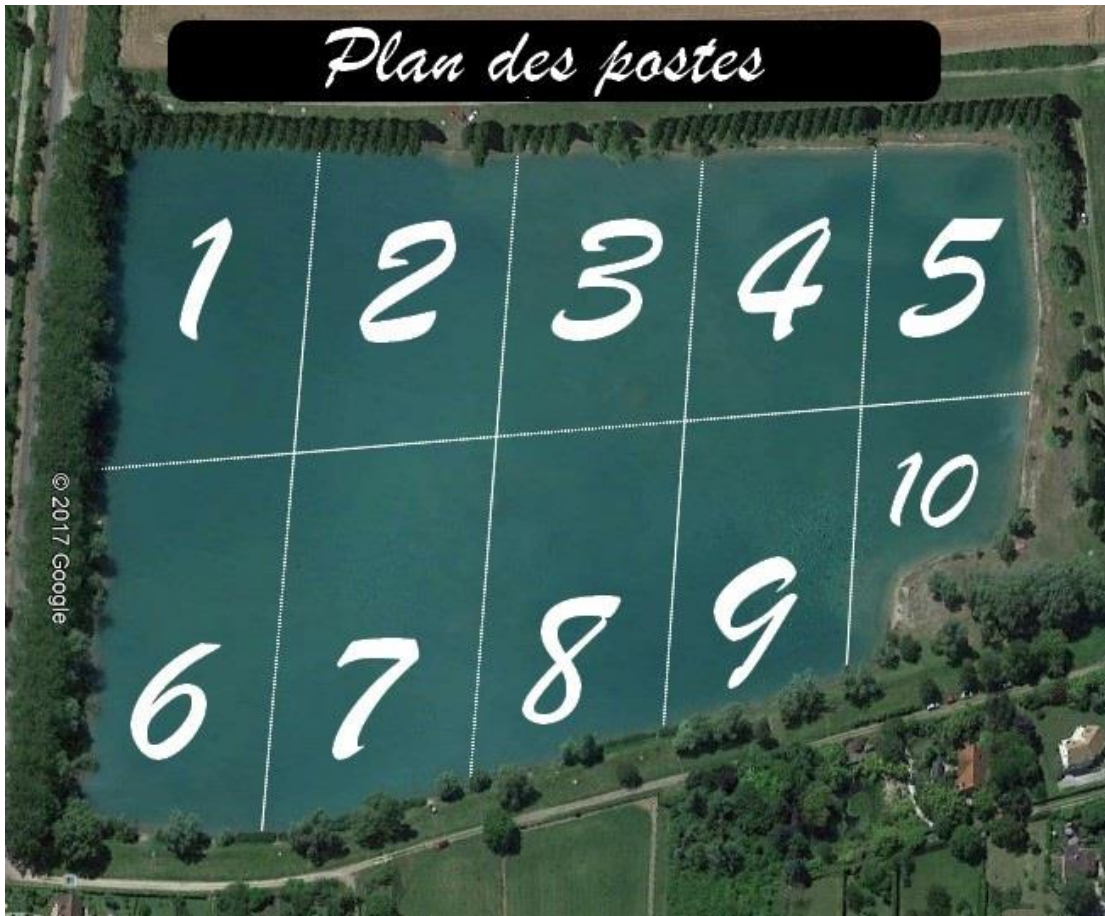
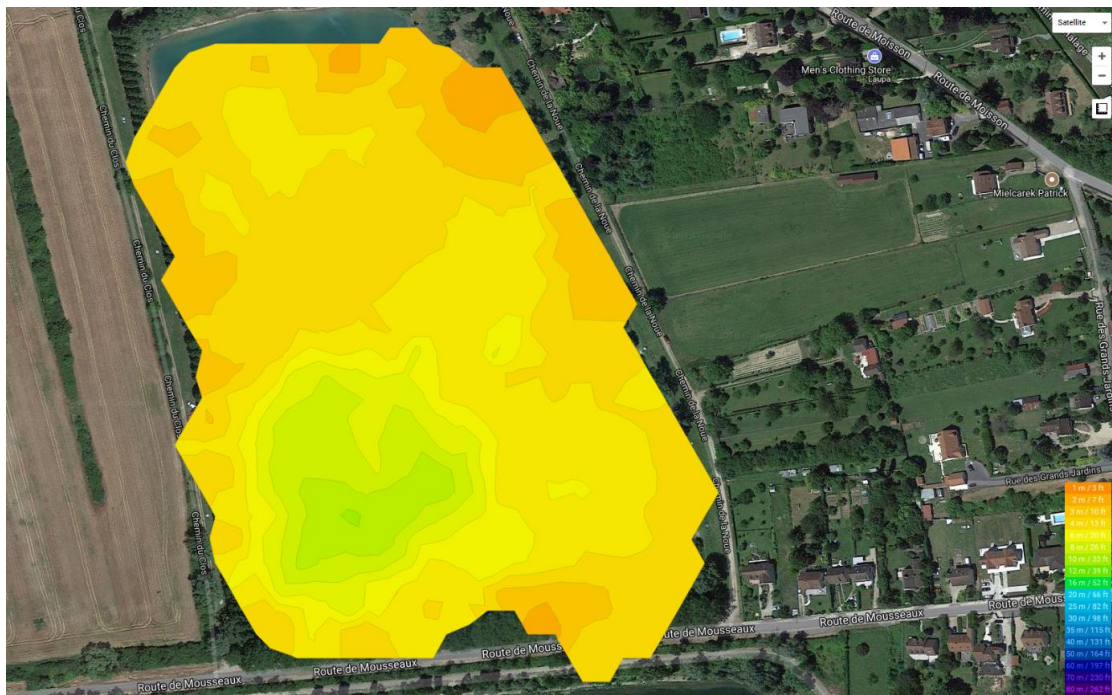


Figure 2 (carte des fonds)



Réservation des repas

L'association propose à tous les pêcheurs et accompagnants de la compétition des repas livrés directement sur postes. Les personnes intéressées doivent obligatoirement remplir le tableau ci-dessous et joindre un chèque correspondant à la somme des repas commandés. Tous repas commandés non réglés ne seront pris en compte.

L'association propose également la livraison de pain et de viennoiseries chaque matin à 08h lors du tour de contrôle.

Matin :

Baguette : 1€, pain au chocolat : 1€, croissant : 0.90cts

Midi et soir

Sandwich (saucisses, merguez, andouillettes, kefta) pain kebab agrémenté de salade tomates oignons sauce au choix (mayo, ketchup, moutarde) accompagné de frites : 6€

Repas du soir le 20 septembre	OUI	NON	
SANDWICH :			
21 septembre matin	Baguette	Pain au chocolat	Croissant
Nombre			
Repas du midi le 21 septembre	OUI	NON	
SANDWICH :			
Repas du soir le 21 septembre	OUI	NON	
SANDWICH :			
22 septembre matin	Baguette	Pain au chocolat	Croissant
Nombre			

Conclusion repas :

Nombre	Prix	total	
Baguettes		1€	€
Pain au chocolat		1€	€
Croissants		0.90€	€
Sandwich		6€	€
		Total	€

Chèque (dissocié de celui de l'inscription) à l'ordre de l'amicale des pêcheurs de l'étang bleu de Moisson